



# Votre relevé de Social Security

WANDA WORKER

3 janvier 2022

[Ceci est un exemple et ne remplace pas votre relevé personnalisé de Social Security, disponible en anglais ou en espagnol.]

## Prestations de retraite

Vous avez acquis suffisamment de crédits pour bénéficier de prestations de retraite. Votre travail vous permet de cumuler des « crédits » (jusqu'à quatre par an) ouvrant droit aux prestations. Votre âge de départ à la retraite à taux plein est établi à **67 ans**, sur la base de votre date de naissance : 5 avril 1962. Comme le montre le graphique, vous pouvez commencer à percevoir vos prestations à tout moment entre 62 et 70 ans. **Votre prestation sera d'autant plus élevée que vous attendez avant de déclencher vos prestations, et ce pour le restant de votre vie.**

Ces estimations personnalisées sont établies en fonction de vos revenus à ce jour et supposent que vous continuez de gagner de l'argent. 54 489 \$ par an jusqu'au début de vos prestations. Pour en savoir plus sur les prestations de retraite, veuillez consulter le site [ssa.gov/benefits/retirement/learn.html](https://ssa.gov/benefits/retirement/learn.html) (disponible uniquement en anglais).

## Prestations d'invalidité

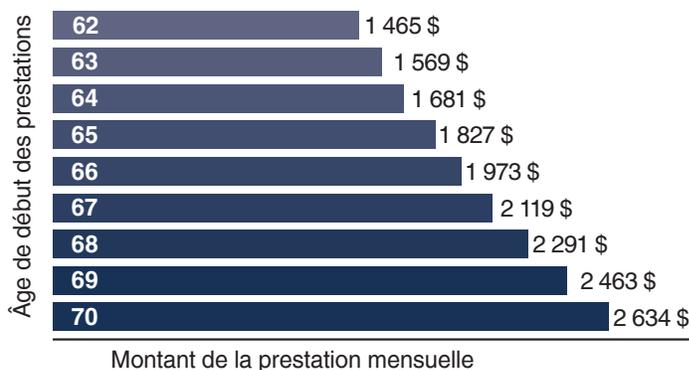
Vous avez acquis suffisamment de crédits pour bénéficier des prestations d'invalidité. Si vous deveniez invalide maintenant, vous toucheriez une prestation d'environ **2 083 \$ par mois**.

## Prestations de survivants

Vous avez acquis suffisamment de crédits pour permettre aux membres éligibles de votre famille de percevoir des prestations de survivants. Si vous décédez au cours de cette année, les membres de votre famille pouvant prétendre à des prestations mensuelles sont :

Enfant mineur :	1 562 \$
Conjoint(e), s'il/elle a la charge d'un enfant handicapé ou d'un enfant de moins de 16 ans :	1 562 \$
Conjoint(e), si les prestations débutent à l'âge du départ à la retraite à taux plein :	2 083 \$
Le montant total des prestations familiales ne peut pas excéder :	3 802 \$
Votre conjoint(e) ou votre enfant mineur peut être éligible à une prestation de décès supplémentaire unique de 255 \$.	

## Prestation de retraite mensuelle personnalisée Estimations (en fonction de l'âge de départ)



## Medicare

Vous avez suffisamment de crédits pour pouvoir bénéficier de Medicare à l'âge de 65 ans. Medicare est le programme fédéral d'assurance maladie pour :

- les personnes de 65 ans et plus ;
- les personnes de moins de 65 ans atteintes de certains handicaps ; et
- les personnes de tout âge atteintes d'insuffisance rénale chronique (End-Stage Renal Disease, ESRD, acronyme en anglais) (insuffisance rénale permanente nécessitant une dialyse ou une transplantation rénale).

Même si vous ne prenez pas votre retraite à 65 ans, vous devrez peut-être vous inscrire au programme Medicare dans les trois mois suivant votre 65<sup>e</sup> anniversaire afin **d'éviter une pénalité à vie pour souscription tardive**. Des règles particulières peuvent s'appliquer si vous êtes couvert(e) par certaines assurances maladie de groupe dans le cadre de votre travail.

Pour en savoir plus sur le programme Medicare, rendez-vous sur [medicare.gov](https://medicare.gov) (disponible uniquement en anglais) ou sur [ssa.gov/medicare](https://ssa.gov/medicare) (disponible uniquement en anglais), ou appelez le **1-800-MEDICARE (1-800-633-4227)** (TTY **1-877-486-2048**).

**Nous calculons les prestations sur la base de la législation actuelle, déjà révisée par le Congrès a déjà révisée, et amenée à être de nouveau révisée pour tenir compte des changements nécessaires. Pour en savoir plus sur l'avenir de la Social Security, rendez-vous sur [ssa.gov/ThereForMe](https://ssa.gov/ThereForMe) (disponible uniquement en anglais).**

## Relevé de revenus

Veuillez vérifier l'exactitude de l'historique de vos revenus ci-dessous. Cette démarche est importante car nous calculons vos prestations futures d'après le relevé de vos revenus. Le montant des revenus sur lesquels vous payez des cotisations de Social Security chaque année est plafonné. Les revenus supérieurs à ce plafond ne figurent pas sur votre relevé de revenus. Nous avons combiné vos gains des années précédentes, mais vous pouvez les consulter en ligne sur [my Social Security](#). **Si vous trouvez une erreur**, consultez votre relevé de revenus complet en ligne et appelez le **1-800-772-1213**.

Année de travail	Revenus de cotisation à la Social Security	Revenus de cotisation à Medicare (depuis 1966)
1971-1980	\$ 2 142	\$ 2 142
1981-1990	87 102	87 102
1991-2000	246 069	246 069
2001	34 147	34 147
2002	34 846	34 846
2003	36 021	36 021
2004	38 032	38 032
2005	39 711	39 711
2006	41 829	41 829
2007	43 971	43 971
2008	45 170	45 170
2009	44 603	44 603
2010	45 666	45 847
2011	47 093	47 093
2012	48 560	48 560
2013	49 095	49 095
2014	50 605	50 605
2015	51 996	51 996
2016	52 108	52 108
2017	53 251	53 251
2018	53 966	53 966
2019	54 559	54 559
2020	54 489	54 489
2021	Pas encore enregistré	

## Cotisations payées

Estimation du montant total des cotisations de Social Security et Medicare versées au cours de votre carrière professionnelle, sur la base de votre Relevé de revenus :

### Cotisations de Social Security

Vous avez payé : 75 568 \$

Employeur(s) : 77 498 \$

### Cotisations Medicare

Vous avez payé : 18 158 \$

Employeur(s) : 18 158 \$

## Revenus non couverts par la Social Security

**Il se peut également que certains revenus de votre travail ne soient pas couverts par la Social Security.** Ce travail peut avoir été effectué pour un gouvernement fédéral, étatique ou local ou dans un pays étranger.

Si vous participez à un plan de retraite ou percevez une pension au titre d'un emploi pour lequel vous n'avez pas cotisé à la Social Security, cela pourrait réduire vos prestations. Pour en savoir plus, rendez-vous sur [ssa.gov/gpo-wep](https://ssa.gov/gpo-wep) (uniquement en anglais).

## Ce qu'il faut savoir sur vos prestations de Social Security

- Les prestations de Social Security ne sont pas destinées à être votre seule source de revenu une fois à la retraite. D'autres économies, investissements, pensions ou comptes retraite peuvent s'avérer nécessaires pour vous assurer un revenu suffisant une fois à la retraite.
- Au moins 10 années de travail (40 crédits) sont nécessaires pour être admissible aux prestations de retraite. Le montant de votre prestation est calculé sur les 35 années au cours desquelles vos revenus ont été les plus élevés. Si vous comptabilisez moins de 35 ans de revenus, les années non travaillées comptent pour 0 et peuvent réduire le montant de vos prestations.
- Nous utilisons des ajustement de coût de la vie pour que vos prestations suivent l'inflation.
- L'âge auquel vous demandez vos prestations aura une incidence sur le montant des prestations pour votre conjoint(e) survivant.
- Si vous bénéficiez de prestations de retraite ou d'invalidité, votre conjoint(e) et vos enfants peuvent également y avoir droit.
- Si vous avez divorcé après 10 ans de mariage, vous pouvez demander des prestations sur la base du relevé de votre ex-conjoint(e). Si votre conjoint(e) divorcé(e) perçoit des prestations sur la base de votre relevé, cela n'a aucune incidence sur le montant de vos prestations ou de celles de votre conjoint(e) actuel(le).
- Lorsque vous faites une demande de prestation de retraite ou au conjoint, il se peut fort qu'il vous faille demander l'autre prestation.
- Pour en savoir plus sur les prestations pour vous-même et votre famille, rendez-vous sur [ssa.gov/benefits/retirement/planner/applying7.html](https://ssa.gov/benefits/retirement/planner/applying7.html) (disponible uniquement en anglais).
- Lorsque vous estimez être prêt(e) à demander des prestations, rendez-vous sur [ssa.gov/benefits/retirement/apply.html](https://ssa.gov/benefits/retirement/apply.html) (uniquement en anglais).
- Le Relevé est actualisé chaque année. Il est disponible sur demande, en ligne ou par courrier.

[SSA.gov](https://ssa.gov) (disponible uniquement en anglais)

Pour en savoir plus, consultez [Languages / SSA](#)